



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

ENFANCE - JEUNESSE :

Modification du règlement
de fonctionnement du Multi-
accueil Roger Moncel

**Délibération
n°2026/91**

30 Juin 2026

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de sa
transmission en préfecture le
10 juillet 2026 et de son
affichage
à la porte de la Mairie
le 10 juillet 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente juin à 18 heures 30, le
Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy, JACOB
DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, QUÈVREMONT Jean-Luc, AMIOT
Alain, CAPRON Magali, DEMANNEVILLE Christian, FOSSÉ Laurent,
MERBAH Ahmed, CARASCO Laurent, CASCELLA Angéline, DELÉPINE
Séverine, HAVRET Myriam, HONDIER Delphine, LE MOING
Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde, VIGREUX Laure, BARTHÉLÉMY
Florent, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis, VINCENT-DUMESNIL
Vanessa.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme CHEVALLIER Aurélie qui a donné pouvoir à
Mme CAPRON Magali, Mme LEMONNIER Christelle qui a donné
pouvoir à Mme MULET Mercedes, M. MAERTEN Pierre qui a donné
pouvoir à M. TIERCE François, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné
pouvoir à Mme VIGREUX Laure, M. TOCQUEVILLE Raynald qui a
donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, M. NICOLLE Benoît qui a donné
pouvoir à Mme LARGILLET Agnès.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 29

PETITE ENFANCE : Modification du règlement de fonctionnement du Multi-accueil Roger Moncel.

Madame Mercedes MULET, Adjointe au Maire chargée de l'Éducation et de la Jeunesse rappelle à l'assemblée que par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a adopté le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil Roger Moncel, ensuite modifié par délibérations en date du 26 septembre 2011, 24 juin 2013, 4 juillet 2016, 1^{er} octobre 2018, 17 décembre 2018, 30 septembre 2019, 5 juillet 2021, 13 juin 2022, 10 mai 2023, du 13 mars 2025 et 7 juillet 2025.

Les modifications du règlement de fonctionnement concernent les parties suivantes :

- Les modalités de réservation en accueil occasionnel (Page 4) ;
- Le taux d'encadrement (page 5) ;
- Les conditions d'admission et d'accueil (page 5) :
 - o Critères d'attribution des places ;
 - o Obligations des parents ;
- Les professionnelles Petite Enfance (page 8) :
 - o Attestation honorabilité et vaccinations ;
 - o Composition de l'équipe ;
 - o Continuité de direction ;
 - o Accueil des stagiaires ;
- Dynamique institutionnelle (page 11) ;
- Hygiène – Change – vêtements (page 12) ;
- Alimentation (page 12) ;
- Accueil régulier – plannings variables (page 17).
- Accueil occasionnel (page 18)

Cette proposition ayant été validée Commission Famille et Petite Enfance lors de sa séance en date du mardi 16 juin 2026, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'adopter les modifications apportées au règlement de fonctionnement du Multi-accueil Roger Moncel ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E-legalite.com